

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 21 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Les dossiers des membres du personnel renferment
- Orientation des enfants
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure

Pendant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé les enfants jouer libre à l'intérieure et s'habiller pour aller jouer dehors. La mentor en assurance de la qualité a aussi observer des interactions positive entre l'éducatrice et les enfants.

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a tenté de voir les dossiers d'incident, mais l'exploitante n'a pas été en mesure de donner les dossiers d'incidents à la mentor en assurance de la qualité en raison que l'exploitante ne pouvait pas les trouver. La loi sur les services à la petite enfance 20(1) : L'exploitant d'un établissement agréé tient les dossiers et les documents réglementaires. L'exploitante peut envoyer une photo des dossiers d'incident une fois que l'exploitante est en mesure de les retrouver.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 décembre 2023

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 décembre 2023

Date